

D 2023-017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 février, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 février 2023.

Présents : Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Marc FLEURY donne pouvoir à Pascal GINOLLIN, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD, Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET

Absent :

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet : Demande de subvention au SDES

Le Maire expose :

La commune souhaite lancer la mise en sécurité du centre bourg, de l'école à la place de la fruitière.

Le financement de ces travaux nécessite la répartition suivante en subvention et autofinancement :

Subventions	Mise en sécurité Centre Bourg	
DETR	230 000,00 €	27,42%
Région AURA	129 844,04 €	15,48%
Département Savoie	80 000,00 €	9,54%
SDES	80 000,00 €	9,54%
Grand Chambéry	68 512,39 €	8,17%
	588 356,43 €	70,14%
Autofinancement de la commune	250 423,57 €	29,86%
	Total = 838 780,00 €	100%

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.

Il est décidé de solliciter auprès du SDES, programmes aide à l'éclairage public et l'enfouissement, les subventions mobilisables dans ces cadres concernant la mise en sécurité du centre bourg d'Aillon le Jeune.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH

